



Le PSE légumes

Un dispositif expérimental, sur 5 ans, pour **rémunérer les exploitants**:

- qui **suppriment les herbicides** sur cultures légumières
- qui mettent en place des **techniques de lutte anti-érosive**
- qui **aménagent leurs parcelles pour réduire l'érosion**

Financement
Agence de
l'eau Loire
Bretagne

3 collectivités porteuses:

- Le Syndicat Mixte de l'Horn,
- Morlaix communauté,
- Lannion Trégor communauté



Chambre d'Agriculture
Accompagne la démarche
Assure l'accompagnement
technique des producteurs



PSE légumes - Quelques chiffres

- 51 exploitations engagées
- SAU total : 3 774 ha
- SAU en légumes : 2 286 ha
- Rémunération prévue sur 5 ans : 1 697 906 €
- Soit une moyenne de 33 292 € par exploitation. Plafond de 60 000 € par exploitation.
- La rémunération est calculée selon 6 tarifs à l'hectare :

Indicateur	Transition / Création	Maintien / Entretien
Zéro herbicide en cultures légumières	208 €/ha /1 année	116,8 €/ha/an
Atténuation de l'érosion intra-parcellaire en cultures légumières	52 €/ha /1 année	29,2 €/ha/an
Aménagement de parcelles à risque fort d'érosion	676 €/ha /1 année	66 €/ha/an



Efface trace sur bineuse



Efface trace sur planteuse



Efface trace sur buttoir



Talus SMH parcelle légumière >3% pente



Avant



Après